

L 12 - B C 11

Yves Bonnet

le 18 nov 2020

Belleville en Caux

13 résidence de la ferme

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

J'ai saisi par courrier en date du 29 octobre 2020 Monsieur le Préfet de Seine-Maritime du problème que je vous avais exposé verbalement concernant le déroulement d'une enquête publique en période de confinement.

Je reçois ce jour la réponse que je vous prie de trouver sous ce pli aux termes de laquelle Monsieur le Préfet m'invite à prendre votre attache afin que vous puissiez prononcer le report de l'enquête publique comme le prévoit l'article L123-9 du code de l'environnement.

Je me rendrai demain 20 novembre 2020 en mairie de Belleville afin de m'entretenir avec vous de cette question. D'ores et déjà, je pense que *les dispositions de la loi du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire* s'appliquent de plein droit puisque promulguées dans le courant de l'enquête, en particulier celles relatives aux délais de procédure dans la mesure où l'enquête publique constitue une *formalité substantielle* de la procédure sus visée (Conseil d'Etat 15 juillet 2013)

Je saisis cette occasion pour vous remercier des dispositions que vous avez prises afin de faire procéder à une étude sur l'impact visuel éventuel du parc éolien qui sont de nature à clarifier le débat.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire -Enquêteur, à ma sincère considération





**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau des procédures
publiques**

Affaire suivie par Mme Carole AUQUIER

Dossier n° 20200490

Rouen le **16 NOV 2020**

Monsieur le préfet, *Cher collègue,*

Je fais suite à votre courrier du 29 octobre 2020 me demandant de suspendre et de reporter l'enquête publique qui concerne le projet de la Plaine du Tors, qui doit se clôturer le 20 novembre prochain.

En ce qui concerne l'accessibilité au dossier, je vous confirme que deux sites internet sont à votre disposition pour visualiser intégralement le dossier d'enquête publique :

- <http://www.seine-maritime.gouv.fr> (rubrique politique publique, puis environnement et prévention des risques - enquêtes publiques)
- <http://parceoliennplainedutors.enquetepublique.net>

De plus, le commissaire enquêteur doit encore assurer une permanence en mairies de Belleville-en-Caux et Saint-Vaast-du-Val, le vendredi 20 novembre 2020 de 14h00 à 18h00 ainsi que deux permanences téléphoniques, les vendredi 13 et mercredi 18 novembre 2020 de 14h00 à 18h00, qui vous permettront d'échanger sur le projet.

Enfin, pour déposer des observations, vous pouvez le faire :

- sur le registre électronique disponible à l'adresse : <http://parceoliennplainedutors.enquetepublique.net>
- sur l'un des quatre registres papier disponibles en mairies de Belleville-en-Caux, Calleville-les-Deux-Eglises, Val-de-Sâne ou Saint-Vaast-du-Val
- par courrier électronique à l'adresse : parceoliennplainedutors@enquetepublique.net
- par courrier à la mairie de Belleville-en-Caux, pour ceux qui, comme vous le précisez, n'ont pas les outils numériques.

Même si tous les moyens sont déployés d'une part pour assurer l'information du public et la possibilité d'émettre des observations sur le projet et, d'autre part, pour respecter le protocole sanitaire imposé, j'ai saisi le commissaire enquêteur afin qu'il prenne en compte vos difficultés et qu'il puisse, le cas échéant, prononcer le report de la clôture de l'enquête publique comme le prévoit l'article L123-9 du code de l'environnement. Il se propose de vous recevoir, à votre convenance, pour que vous puissiez exposer vos arguments dans les meilleures conditions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le préfet,

Pierre-André DURAND

Monsieur Yves BONNET
Président de l'association CERVANTES
13 résidence de la ferme
76890 BELLEVILLE-EN-CAUX